

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
*SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INNOVATION
ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES*
SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT
BUREAU DE L'INNOVATION ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Paris, le **31 JAN. 2019**

DGE – 61, boulevard Vincent-Auriol – Télédéc 132
75703 Paris CEDEX 13

DECISION D'AGRÉMENT

Le Ministre de l'économie et des finances,

Vu le k. du II de l'article 244 quater B du Code général des impôts,

Vu l'article 49 septies I quinquies de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'entreprise :

AUTOMATISMES ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

N° SIREN 323 681 049

Cet agrément est accordé au titre des années : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022

Pour le Ministre et par délégation
La Sous-directrice de l'innovation et de
l'entrepreneuriat



Véronique BARRY